

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	121 593,00	0,00	114 913,00	114 913,00	114 913,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 124 692,00	716 025,00	3 733 540,00	3 733 540,00	4 449 565,00
	Total des dépenses d'équipement	3 246 285,00	716 025,00	3 848 453,00	3 848 453,00	4 564 478,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	3 520,00	3 520,00	3 520,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	164 500,00	0,00	169 650,00	169 650,00	169 650,00
18	Compte de liaison affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues	26 401,39	0,00	18 838,54	18 838,54	18 838,54
	Total des dépenses financières	195 901,89	0,00	197 008,54	197 008,54	197 008,54
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 442 186,89	716 025,00	4 045 461,54	4 045 461,54	4 761 486,54
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 444 806,89	716 025,00	4 045 461,54	4 045 461,54	4 761 486,54

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 761 486,54
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 106)	1 216 746,00	827 875,00	* 133 832,00	1 133 832,00	1 961 707,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 159 441,00	1 000 000,00	711 441,00	711 441,00	1 771 441,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 376 187,00	1 827 875,00	1 845 273,00	1 845 273,00	3 673 148,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106B)	165 799,00	0,00	40 037,00	40 037,00	40 037,00
106B	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	450 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	380,00	380,00	380,00
18	Compte de liaison affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
	Total des recettes financières	735 799,00	0,00	560 417,00	560 417,00	560 417,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 111 986,00	1 827 875,00	2 405 690,00	2 405 690,00	4 233 565,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	260 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	25 009,00	0,00	30 274,00	30 274,00	30 274,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE ROIFFIEUX - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	287 629,00		330 274,00	330 274,00	330 274,00
	TOTAL	3 399 815,00	1 827 875,00	2 735 964,00	2 735 964,00	4 563 839,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		197 647,54
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		4 761 486,54

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	330 274,00
--	------------

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution du Budget Primitif du budget principal pour l'année 2022, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorise à passer les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions et dotations auxquelles la Commune de Roiffieux peut prétendre.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 18 Abstention : 5 Contre : 0

Abstention de Messieurs GAGNAIRE, SOUBEYRAT et BRUNEL et Mesdames SAUZEAT-VOLOZAN et ROCHE-FASSON

2022.03.11 Adoption du Budget primitif 2022 du Budget annexe du Balcon des Alpes

Rapporteur : Madame Nathalie CLEMENT

Le Budget primitif proposé pour l'année 2022 concernant le budget annexe du Balcon des Alpes, s'inscrit dans les orientations qui ont été débattues lors du Débat d'Orientations Budgétaires en séance de conseil municipal du 14 mars 2022.

La Commission des Finances s'est réunie à trois reprises (les 28.02.22, 21.03.22 et 29.03.22) afin de participer à la construction du budget de l'année 2022.

Mme CLEMENT présente le projet de Budget primitif 2022 pour le budget annexe du Balcon des Alpes.

_____Echanges_____

Pas d'observation formulée.

Les membres du Conseil municipal de Roiffieux s'entendent sur l'adoption de la motion suivante :

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la nomenclature comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2022,
 VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022 organisé en séance de conseil municipal du 14 mars 2022 (délibération n°2022.02.05),*

*La Commission Finances consultée,
 Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Mme CLEMENT et après en avoir débattu,*

APPROUVE le budget primitif du budget annexe du Balcon des Alpes de la Commune de Roiffieux pour l'année 2022, conformément aux documents budgétaires ci-dessous, présenté par chapitre en section de fonctionnement et présenté par opération en section d'investissement (à l'exception des opérations non affectées qui sont présentées par chapitre),

COMMUNE ROIFFIEUX - BALCON DES ALPES - BP - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	35 547,71	28 777,00
O			
T	+	+	+
E			
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 770,71
R			
T	=	=	=
S			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	35 547,71	35 547,71
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	25 200,00	25 344,53
O			
T	+	+	+
E			
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 144,53	(si solde positif) 0,00
R			
T	=	=	=
S			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	25 344,53	25 344,53
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	60 892,24	60 892,24

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 900,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 900,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	2 150,00	2 150,00	2 150,00
67	Charges exceptionnelles	6 900,00	0,00	6 800,00	6 800,00	6 800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 050,53	0,00	197,71	197,71	197,71
Total des dépenses réelles de fonctionnement		15 850,53	0,00	10 347,71	10 347,71	10 347,71
023	Virament à la section d'investissement (5)	1 000,00	0,00	25 200,00	25 200,00	25 200,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre interneur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 000,00	0,00	25 200,00	25 200,00	25 200,00
TOTAL		16 850,53	0,00	35 547,71	35 547,71	35 547,71

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 547,71
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	150,00	0,00	160,00	160,00	160,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00
75	Autres produits de gestion courante	12 867,00	0,00	13 017,00	13 017,00	13 017,00
Total des recettes de gestion courante		13 017,00	0,00	28 777,00	28 777,00	28 777,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 017,00	0,00	28 777,00	28 777,00	28 777,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre interneur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		13 017,00	0,00	28 777,00	28 777,00	28 777,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 770,71
---	-----------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 547,71
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	25 200,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 405,00	0,00	25 100,00	25 100,00	25 100,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues	787,39		100,00	100,00	100,00
	Total des dépenses financières	25 192,39	0,00	25 200,00	25 200,00	25 200,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	26 192,39	0,00	25 200,00	25 200,00	25 200,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	26 192,39	0,00	25 200,00	25 200,00	25 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	144,53
--	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 344,53
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	144,53	144,53	144,53
138	Autres subven't invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	144,53	144,53	144,53
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	144,53	144,53	144,53
021	Virement de la sect' de fonctionnement (4)	1 000,00		25 200,00	25 200,00	25 200,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

COMMUNE ROIFFIEUX - BALCON DES ALPES - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 000,00		25 200,00	25 200,00	25 200,00
	TOTAL	1 000,00	0,00	25 344,53	25 344,53	25 344,53

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 344,53
---	-----------

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	25 200,00
--	-----------

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution du Budget Primitif du budget annexe du Balcon des Alpes pour l'année 2022, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorise à passer les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions et dotations auxquelles la Commune de Roiffieux peut prétendre.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2022.03.12 Application du régime forestier sur les nouvelles parcelles acquises

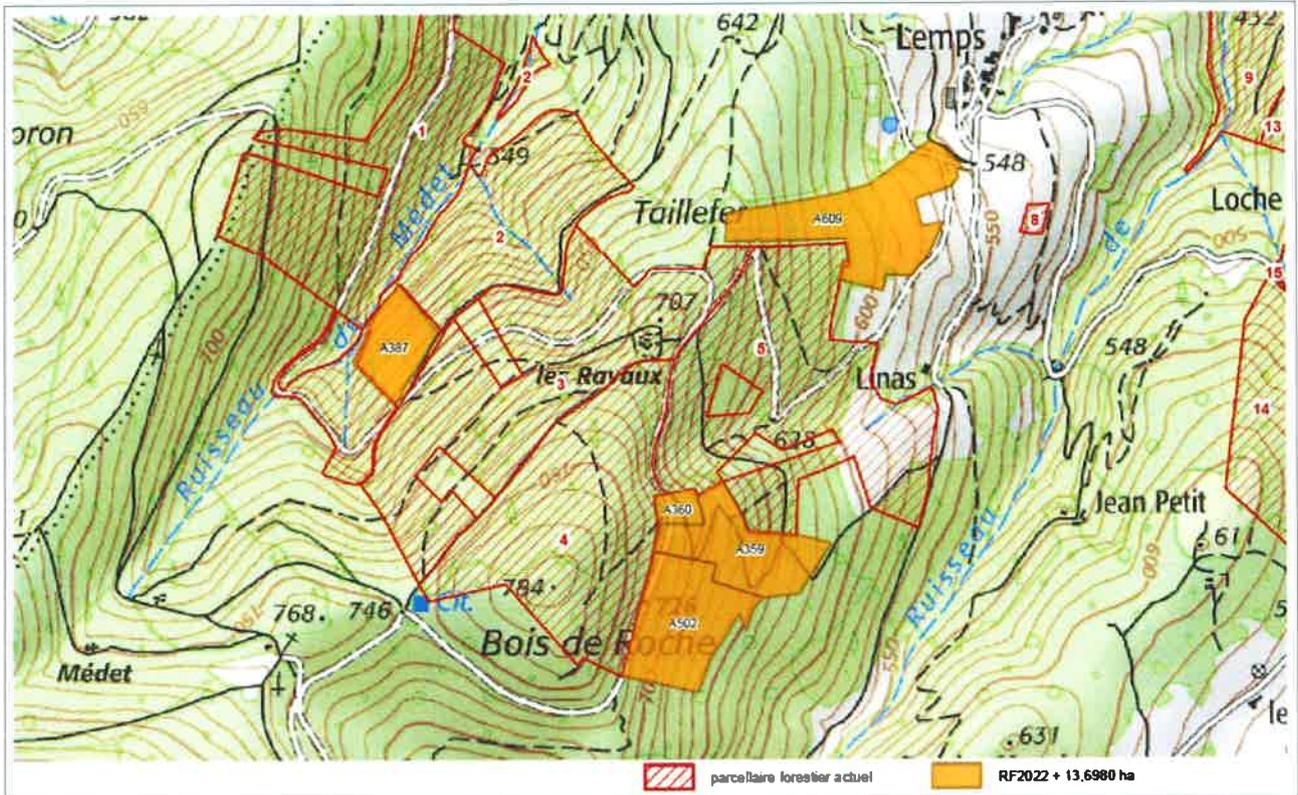
Rapporteur : Madame Martine CHAZOT

Selon l'article L. 211-1-I-2° du code forestier, tous les bois ou forêts appartenant notamment aux collectivités territoriales relèvent du régime forestier dès lors qu'ils sont susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution et qu'un arrêté leur a rendu le régime forestier applicable.

L'application de ce régime permet d'assurer la gestion durable de ces forêts par l'office national des forêts (ONF) et de prendre en compte l'intérêt économique, environnemental et social des forêts publiques concernées.

La Commune a récemment acquis les parcelles boisées référencées ci-dessous. Afin d'en assurer une gestion durable, Mme CHAZOT propose de solliciter auprès du Préfet l'application du régime forestier sur ces parcelles.

Section	Parcelle	Adresse	Surface cadastrale totale en ha	Surface concernée par l'application 2022 en ha
A	359	Bois de Roche	3,1060	3,1060
A	360	Bois de Roche	0,4820	0,4820
A	502	Bois de Roche	3,6880	3,6880
A	387	Les Ravaux	1,7320	1,7320
A	609	Taillefer	4,6900	4,6900
		TOTAL	13,6980	13,6980



Auteur : LA | Date : mars 2022 | Source : Scand5@ IGN 2016

La surface cadastrale de la Forêt Communale sera portée de 181,6710 ha à 195,3690 hectares.

_____Echanges_____

Pas d'observation formulée.

Les membres du Conseil municipal de Roiffieux s'entendent sur l'adoption de la motion suivante :

CONSIDERANT l'intérêt d'une gestion durable des terrains boisés venant d'être acquis par la Commune de Roiffieux,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Madame CHAZOT et après en avoir débattu,

DEMANDE au Préfet de prendre un arrêté d'application du régime forestier pour les parcelles cadastrées suivantes, pour un total de 13,6980 ha :

Territoire communal de Roiffieux				
Section	Parcelle	Adresse	Surface cadastrale totale en ha	Surface concernée par l'application 2022 en ha
A	359	Bois de Roche	3,1060	3,1060
A	360	Bois de Roche	0,4820	0,4820

A	502	Bois de Roche	3,6880	3,6880
A	387	Les Ravaux	1,7320	1,7320
A	609	Taillefer	4,6900	4,6900
		TOTAL	13,6980	13,6980

ACTE que la surface cadastrale de la Forêt Communale qui était de 181,6710 ha sera ainsi portée à 195,3690 ha après la prise de cet arrêté,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à procéder à la signature de l'ensemble des actes administratifs permettant l'aboutissement du dossier foncier d'application du régime forestier, dossier instruit par l'Office National des Forêts (ONF).

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2022.03.13 Avis sur l'indemnité représentative de logement (année 2021) réservée aux instituteurs

Rapporteur : Madame Angélique HARMAND

Le Comité des finances locales, lors de sa séance du 30 novembre 2021, a reconduit, pour l'exercice 2021, le montant unitaire national de la Dotation Spéciale Instituteurs (DSI) de l'année 2020, soit 2 808 €.

Les instituteurs qui se logent par leurs propres moyens perçoivent une indemnité représentative de logement (IRL), dont la part prise en charge par l'Etat ne peut dépasser les 2 808 €. La part excédent ce montant est à la charge des communes. Ce complément communal est une dépense obligatoire.

Conformément à l'article R.212-9 du Code de l'éducation, il appartient chaque année au Préfet de l'Ardèche de fixer le montant départemental de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) versée aux instituteurs, après avoir recueilli les avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et des conseils municipaux.

Les instituteurs nommés dans le corps des professeurs des écoles perdent le droit au logement, à l'IRL et donc au complément communal.

Le comité des finances locales souhaite que le montant unitaire de l'IRL 2021 reste identique à celui de 2020, soit :

- IRL taux de base (attribué aux instituteurs non logés, célibataires, divorcés ou veufs, sans enfant à charge) : 2 453 € / an
- IRL taux majoré de 25% (attribué aux instituteurs non logés, mariés, pacsés ou en concubinage, avec ou sans enfant à charge ou aux instituteurs veufs, divorcés ou célibataires avec enfant à charge) : 3 069 € / an
- Participation communale en cas de taux majoré : 261 € / an

Pour l'année 2021, seule Mme FOSSIER Valérie serait concernée par le taux de base majoré, incluant un supplément communal de 261 €/an.

L'avis du Conseil municipal est sollicité sur l'évolution du taux de l'IRL pour 2021 : reconduction en 2021 du taux de l'IRL 2020, augmentation du taux de ...% par rapport à 2020, diminution du taux de ...% par rapport à 2020.

Mme HARMAND propose au Conseil Municipal de suivre l'avis du Comité des finances locales et de reconduire en 2021 le taux 2020 de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs.

_____Echanges_____

Pas d'observation formulée.

Les membres du Conseil municipal de Roiffieux s'entendent sur l'adoption de la motion suivante :

VU l'article R.212-9 du Code de l'éducation,

Vu le courrier de saisine du Préfet de l'Ardèche en date du 28 février 2021,

CONSIDERANT qu'une Indemnité Représentative de Logement est due aux instituteurs, en fonction de leur situation familiale, et qu'il s'agit d'une dépense obligatoire pour les communes,

CONSIDERANT qu'il appartient au Préfet de l'Ardèche de fixer le taux après avoir recueilli les avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et des conseils municipaux,

CONSIDERANT l'avis du Comité des finances locales en faveur du maintien en 2021 du taux 2020 de l'indemnité représentative de logements,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Madame HARMAND et après en avoir délibéré,

SE PRONONCE en faveur du maintien, en 2021, du taux 2020 de l'indemnité représentative de logement réservée aux instituteurs, suivant leur situation familiale,

NOTE que la participation à charge de la Commune de Roiffieux représenterait 261 € par an pour un instituteur ayant droit au taux majoré,

DIT que les crédits nécessaires sont réservés au budget primitif 2022.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 22

Abstention : 1

Contre : 0

M. GAGNAIRE s'abstient.

2022.03.14 Modification de délégation du conseil municipal au Maire

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

Conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut déléguer au Maire certaines attributions pour la durée du mandat.

Le Conseil municipal de Roiffieux avait lors de sa séance du 15 juin 2020 donné délégations au Maire pour certaines attributions.

M. DELORD propose au Conseil Municipal d'ajuster et de compléter certaines attributions (propositions en rouge ci-dessous) afin de faciliter la bonne marche de l'administration.

_____Echanges_____

M. GAGNAIRE propose d'exclure les baux commerciaux du champ d'application de cette nouvelle délégation.
M. DELORD accepte et propose à l'ensemble du conseil cette modification.

Les membres du Conseil municipal de Roiffieux s'entendent sur l'adoption de la motion suivante :

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2020.04.01 du conseil municipal de Roiffieux en date du 15 juin 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat,

CONSIDERANT l'intérêt de faciliter la bonne marche de l'administration communale, en complétant ses délégations,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur Christophe DELORD et après en avoir délibéré,

DECIDE de donner délégation au Maire, jusqu'à la fin de son mandat, pour :

1/ fixer, dans la limite de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

2/ procéder, dans les limites des crédits d'emprunts inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts dans la limite de 160 000 €,

3/ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 25 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4/ passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5/ prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6/ accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7/ décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8/ fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9/ exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les limites de 50 000 € ;

10/ intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle quel que soit le litige et quelle que soit la juridiction compétente ;

11/ régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite financière de 3 000 € ;

12/ réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 € ;

13/ autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

14/ décider de la conclusion et de la révision du louage de choses (hormis les baux commerciaux) pour une durée n'excédant pas douze ans ;

ACCEPTTE que ces délégations puissent être prises par le Maire, les adjoints délégués aux fonctions dont relèvent lesdites décisions ou par les adjoints pris dans l'ordre des nominations,

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2020.04.01 du conseil municipal de Roiffieux en date du 15 juin 2020.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2022.03.15 Signature d'une convention de prestation de service avec Annonay Rhône Agglo en vue de l'organisation de la Fête du livre jeunesse 2022

Rapporteur : Madame Angélique HARMAND

Chaque année, Annonay Rhône Agglo prend en charge l'organisation générale de la Fête du livre jeunesse ainsi que la mise en œuvre d'un prix littéraire des petits lecteurs (cycle 2). La mise en œuvre est assurée par la bibliothèque Saint-Exupéry, en collaboration avec les bibliothèques des communes partenaires.

Dans la continuité d'un travail de partenariat initié avec Annonay Rhône Agglo dans le domaine de la culture, il est proposé que la Commune de Roiffieux s'associe à nouveau à la fête du livre jeunesse qui se déroulera courant du mois d'avril 2022. Dans ce cadre, les élèves des écoles publique et privée de la commune bénéficieront de l'intervention d'un auteur.

Afin de conclure ce partenariat, il convient de signer une convention de prestation de service avec Annonay Rhône Agglo qui précise les modalités organisationnelles et financières de cette collaboration.

La Commune prend en charge l'intervention d'auteur et/ou d'illustrateur à hauteur de 100 € par intervention, ainsi que les repas d'éventuels invités de la commune (bibliothécaires professionnels ou bénévoles représentants de la commune) pour cette manifestation à hauteur de 6.70 € par repas.

_____Echanges_____

Pas d'observation formulée.

Les membres du Conseil municipal de Roiffieux s'entendent sur l'adoption de la motion suivante :

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre le partenariat avec Annonay Rhône Agglo dans le domaine de la culture et notamment dans le cadre de la Fête du livre jeunesse organisée en avril 2022,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Madame Angélique HARMAND et après en avoir délibéré,

DECIDE de participer à la fête du livre jeunesse 2022 organisée par Annonay Rhône Agglo,

S'ENGAGE à prendre en charge :

- les interventions d'auteur et/ou d'illustrateur dans les écoles de la commune : à hauteur de 100 € par intervention,
- les déplacements des auteurs sur son territoire pendant la durée de la manifestation,
- les frais de repas des invités de la commune aux repas communs organisés par Annonay Rhône-Agglo dans le cadre de cette manifestation : à hauteur de 6.70 € par repas,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention correspondante.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2022.03.16 Signature d'avenant dans le cadre du marché de travaux relatif à la rénovation du local communal du Grand Chemin

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

Le Conseil municipal du 18 octobre 2021 a procédé au choix des prestataires pour les différents lots de travaux qui concernent la rénovation du local communal situé place du grand Chemin en vue de l'installation d'un professionnel de santé.

Un premier avenant concernant le lot 6 « Electricité » a été autorisé par décision du conseil municipal en date du 29 novembre 2021 afin de prendre en considération une prescription de la commission sécurité (installation d'une alarme).

Un second avenant au marché initial doit être établi afin de permettre l'installation de blocs autonomes d'éclairage de sécurité. Le montant de l'avenant est de 1 703.82 € TTC, le lot ayant été attribué initialement à 6 477,60 € TTC.

M. DELORD propose au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant proposé.

_____Echanges_____

Pas d'observation formulée.

Les membres du Conseil municipal de Roiffieux s'entendent sur l'adoption de la motion suivante :

*VU la délibération du Conseil municipal n°2021.08.07 en date du 18 octobre 2021, attribuant les différents lots du marché de travaux relatif à la rénovation du local communal du Grand Chemin,
VU la délibération du Conseil municipal n°2021.09.02 en date du 29 novembre 2021, autorisant la signature d'avenants pour les lots 5 « Plomberie Sanitaires Chauffage Ventilation » et 6 « Electricité »,*

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de M. DELORD et, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la modification de contrat suivante :

- avenant n°2 concernant le lot 6 « Electricité », attribué à l'entreprise ARDELECT, pour un montant de 1 703.82 € TTC,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant correspondant.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2022.03.17 Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Maire rend compte des attributions qu'il a exercées par délégation de ce dernier, et des attributions que les adjoints ont exercées par délégation également, et détaillées dans le tableau ci-après.

_____Echanges_____

Pas d'observation formulée.

Les membres du Conseil municipal de Roiffieux s'entendent sur l'adoption de la motion suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal de Roiffieux en date du 15 juin 2020, donnant délégation au Maire et aux adjoints, pour certains domaines de leurs compétences,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire et les adjoints, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède,

DECLARE avoir reçu communication des décisions prises par le Maire et les adjoints détaillées ci-dessous :

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET LES ADJOINTS – Période du 01.01.22 au 31.03.22

N° de la décision	Date	Domaine	Descriptif	Montant
2022.01.01	04.01.2022	Communication	Acquisition de cartes de vœux BC 01-2022 auprès Repro Service à Annonay (07)	39.60 € TTC
2022.01.02	05.01.2022	Fournitures entretien	Acquisition de sacs pour aspirateurs BC 02-2022 auprès d'Arcada à Davézieux (07)	108.00 € TTC
2022.01.03	05.01.2022	Téléphonie	Acquisition de 2 téléphones portables BC 03-2022 auprès de Darty à Davézieux (07)	179.98 € TTC
2022.01.04	05.01.2022	Fournitures	Acquisition de vêtements de travail pour le RST BC 04-2022 auprès d'Arcada à Davézieux (07)	149.74 € TTC
2022.01.05	05.01.2022	Fournitures	Acquisition d'équipements de protection individuelle pour les agents des services techniques BC 04-2022 auprès d'Arcada à Davézieux (07)	197.76 € TTC
2022.01.06	07.01.2022	Communication	Réalisation d'une vidéo pour les vœux 2022 BC 07-2022 auprès de SODINI à St Alban d'Ay (07)	576.00 € TTC
2022.01.07	07.01.2022	Fournitures	Acquisition de boîtes de masques BC 08-2022 auprès d'Arcada à Davézieux (07)	113.38 € TTC
2022.01.08	11.01.2022	Travaux RD470	Réalisation de travaux d'éclairage public rue de la Poste BC 09-2022 auprès du SDE07	4 557.06 € TTC <i>Part communale</i> 2 373.47 €
2022.01.09	18.01.2022	Téléphonie Internet	Installation d'un routeur WI-FI à l'école publique BC 13-2022 auprès d'EPIC NUMERIAN à Le Pouzin (07)	51.36 € TTC
2022.01.10	20.01.2022	Matériel	Acquisition de pièces pour le tracto-pelle BC 14-2022 auprès de JCB LYOMAT à Pierre-Bénite (69)	177.89 € TTC
2022.01.11	20.01.2022	Espaces verts	Acquisition de plantations pour la rue des mûriers BC 15-2022 auprès de SARL PAGANELLI à Davézieux (07)	597.60 € TTC
2022.01.12	27.01.2022	Equipements publics	Nettoyage, décolmatage et démoussage du terrain de tennis BC 17-2022 auprès de LAQUET tennis à Lapeyrouse- Mornay (26à	1 555.20 € TTC
2022.01.13	28.01.2022	Travaux	Implantation des ouvrages à réaliser rte de la Chomotte BC 18-2022 auprès de Julien & Associés à Annonay (07)	1 008.00 € TTC
2022.01.14	28.01.2022	Fournitures de bureau	Acquisition de petit matériel de bureau BC 19-2022 auprès des Ets NEVEU à Davézieux (07)	62.84 € TTC
2022.02.01	07.02.2022	Bibliothèque	Acquisition de livres pour la bibliothèque Le Petit Prince BC 22-2022 auprès de la librairie Le Coin des Livres à Davézieux (07)	243.33 € TTC
2022.02.02	04.02.2022	Communication	Conception et fourniture d'un panneau pour Les Termes BC 23-2022 auprès de Nuances publicitaires à St Cyr (07)	108.00 € TTC
2022.02.03	08.02.2022	Travaux Mairie	Déplacement du coffret gaz BC 24-2022 auprès de GRDF	3 526.75 € TTC
2022.02.04	08.02.2022	Elections	Fourniture d'enveloppes pour les cartes électorales BC 25-2022 auprès de Berger Levraut	81.18 € TTC

2022.02.05	11.02.2022	Bibliothèque	Acquisition de fournitures de bureau BC 26-2022 auprès de L'Art des Choix à Annonay (07)	34.06 € TTC
2022.02.06	15.02.2022	L'apARTé	Acquisition de matériel de régie pour la salle de spectacle BC 27-2022 auprès de LA-BS.COM	768.23 € TTC
2022.02.07	21.02.2022	Bibliothèque	Acquisition de fournitures de bureau BC 28-2022 auprès de L'art des choix à Annonay (07)	7.98 € TTC
2022.02.08	21.02.2022	Bâtiments	Nettoyage de la salle des sports de la Garde BC 29-2022 auprès de M. PROPRE 07 à Roiffieux (07)	150.00 € TTC
2022.02.09	28.02.2022	Espaces verts	Livraison d'engrais pour le terrain de football BC 30-2022 auprès de BHS à Vémars (95)	2 039.94 € TTC
2022.02.10	28.02.2022	Bibliothèque	Acquisition de livres pour la bibliothèque Le Petit Prince BC 22-2022 auprès de la librairie Le Coin des Livres à Davézieux (07)	126.12 € TTC
2022.03.01	10.03.2022	Culture	Représentation Cie Root's Arts pour le 15/07/2022 dans le cadre des Estivales BC 35-2022 auprès de Root's Arts à Ardoix (07)	750.00 € TTC
2022.03.02	14.03.2022	Bibliothèque	Acquisition de magazines BC 36-2022 auprès d'A2 presse à Nantes (44)	79.90 € TTC
2022.03.03	14.03.2022	Bibliothèque	Acquisition de livres BC 37-2022 auprès de la librairie La Parenthèse à Annonay (07)	168.81 € TTC
2022.03.04	14.03.2022	Bibliothèque	Acquisition de livres BC 37-2022 auprès de la librairie La Parenthèse à Annonay (07)	29.20 € TTC
2022.03.05	17.03.2022	Fournitures entretien	Acquisition d'essuie mains BC 43-2022 auprès d'INDHY à St Rambert d'Albon (26)	1 584.00 € TTC
2022.03.06	21.03.2022	Fournitures	Acquisition de vêtements de travail pour un agent BC 04-2022 auprès d'Arcada à Davézieux (07)	218.40 € TTC
2022.03.07	30.03.2022	Travaux Mairie	Déplacement de la borne de recharge véhicules électriques BC 48-2022 auprès d'EASY CHARGE à Rilleux la Pape (69)	4 444.14 € TTC
2022.03.08	30.03.2022	CME	Travaux d'impressions pour le Conseil Municipal des Enfants BC 49-2022 auprès de Repro Service à Annonay (07)	58.39 € TTC
2022.03.09	30.03.2022	Bibliothèque	Achat de magazines BC 50-2022 auprès de Presse Desbos à Roiffieux (07)	34.00 € TTC
2022.03.10	30.03.2022	Fournitures entretien	Acquisition de produits d'entretien pour L'apARTé BC 51-2022 auprès de PLG à St Fons (69)	103.51 € TTC
2022.03.11	30.03.2022	Fournitures entretien	Acquisition de produits d'entretien pour la Garde BC 52-2022 auprès de PLG à St Fons (69)	608.86 € TTC
2022.03.12	30.03.2022	Fournitures entretien	Acquisition de produits d'entretien pour la mairie BC 53-2022 auprès de PLG à St Fons (69)	255.36 € TTC
2022.03.13	30.03.2022	CME	Travaux d'impressions pour le Conseil Municipal des Enfants BC 49-2022 auprès de Repro Service à Annonay (07)	58.39 € TTC

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Points divers d'information & Tour de table

M. DELORD annonce les informations suivantes :

- inauguration prochaine du local ostéopathe,
- venue des sénateurs ardéchois à Roiffieux pour évoquer les projets de la commune,
- réunion prochaine de la commission La Cure : 02.05.22 à 14h,
- réunion de la commission urbanisme le 19.04.22 à 17h30,
- 12.04.22 à 18h30 : réunion du CCAS,
- 23.05.22 à 20h : conseil municipal,
- 04.07.22 à 20h : conseil municipal.

M. GAGNAIRE informe que la fontaine de Lemps est asséchée. Il a par ailleurs, relevé quelques chemins dont l'entretien est à prévoir.

Mme MOURET fait un point d'actualité sur l'aide aux ukrainiens.

M. MOREL demande ce qui a été fait sur la lampadaire accidenté de la place du 19 mars.

M. QUIBLIER répond que celui-ci a été mis « en sécurité ». Il évoquera cet incident lors de la réunion de chantier RD470.

M. CLAVIER signale un problème de fibre optique place du grand chemin (pharmacie).

M. DELORD indique que ce point sera également abordé en réunion de chantier.

M. GAGNAIRE annonce avoir reçu un courrier de Mme BOUTIN du hameau de Lemps.

M. SOUBEYRAT informe avoir été questionné sur cette affaire sans pouvoir apporter de réponse.

M. DELORD répond s'être déplacé avec M. QUIBLIER sur le terrain et avoir rencontré les différentes parties concernées par ce litige et que la commission urbanisme se réunira prochainement pour examiner ce dossier.

M. DELORD remercie les participants et clôt la séance de conseil.

M. DELORD propose à Mme BOUTIN de s'exprimer en quelques mots.

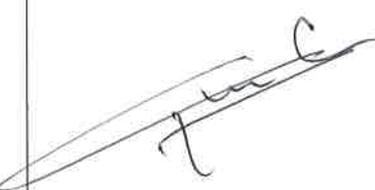
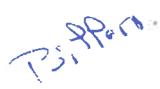
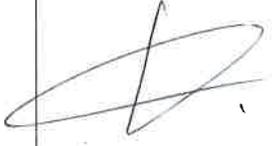
Mme BOUTIN annonce être surprise que son courrier n'ait pas été lu devant tous les conseillers. Elle souhaite que sa demande de documents et d'informations soit prise en considération. Elle dit n'avoir reçu à ce jour aucun retour.

La séance est close à 22h30.

* *

**Le Maire
C. DELORD**

Les membres du Conseil Municipal

 C. DELORD	 N. CLEMENT	 C. JAMONAC	 A. VILLIEN
 D. QUIBLIER	 P. BEAUMEL	a donné pouvoir à C. DELORD G. GAY	a donné pouvoir à C. JAMONAC S. ANDRÉ
 P. BILLON	 G. ROCHE FEASSON	 L. BRUNEL	 M. CHAZOT
 P. CLAVIER	 P. DU PELOUX	 LC GAGNAIRE	 A. MAULARD
 F. MOURET	a donné pouvoir à P. BILLON M. NONNENMACHER	 A. RICHARD	 A. SAUZEAT VOLOZAN
 JP SOUBEYRAT	 E. TARDY	 D. MOREL	